



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau Biodiversité Risques
Unité Gestion des Procédures Environnementales

ACTIVITÉ DE NÉGOCE ET DE COURTAGE DE DÉCHETS

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
N° 522 bis
Renouvellement – Négoce et Courtage**

*Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

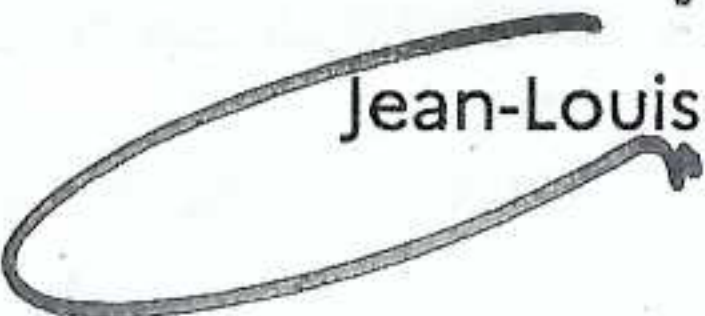
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.541.8 et R.541-54 à R.541-58 et le titre Ier du livre V ;

Délivre à la société **BIO SOURCING**, dont le siège social est situé 110 avenue de la Marne, 56000 VANNES, récépissé de sa déclaration reçue le 28 mars 2025 relative à ses activités de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux ;

La validité de ce récépissé est de 5 ans à compter du 15 avril 2025, soit jusqu'au 14 avril 2030.

Vannes, le 15 avril 2025

Pour le préfet et par délégation,
Pour le DDTM et par délégation,
Le chef d'unité,


Jean-Louis Girard

Société BIOSOURCING
A l'attention de M. Luc ROUSSEAU, président
110 avenue de la Marne
56000 - VANNES

Copie à :
– M. le maire de VANNES